

Règlement Intérieur 2ème Open du Sancy à Besse du 4 au 10 juillet 2026

Article 1 : Date, lieu et Organisation

Le 2ème Open du Sancy est organisé par l'Echiquier Clermontois Arverne. Il se déroule du 4 au 10 juillet 2026 dans la Salle des Fêtes à la Mairie de Besse. Un seul tournoi est organisé regroupant l'ensemble des participants.

Adresse de la salle de jeu : Salle des Fêtes - Place de la Mairie 63610 Besse-et-Saint-Anastaise

Article 2 : Homologation et appariements

Ce Tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (C04.3). Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93e congrès de la FIDE.

Article 3 : La cadence

La cadence est de 1h30 min + 30 sec/coup. La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne via Helloasso est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde 1. Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive. Ne seront appariés à la première ronde que les joueuses et joueurs ayant pointé et ayant donc réglé leur inscription.

Le pointage est obligatoire sur place le samedi 4 juillet 2026 de 14h00 à 15h45 à la salle de jeu.

Prix de l'inscription : GMI/MI gratuit ; Seniors, Seniors plus et Vétérans : 60 euros ; Jeunes 30 euros. Pas de majoration si inscription sur place sur le temps du pointage.

Article 5 : Horaire des rondes et possibilités de « Bye »

Horaire des rondes :

R1 : Samedi 4 juillet 16H00 ; R2 : Dimanche 5 juillet 9H30 ; R3 : Dimanche 5 juillet 16H00 ; R4 : Lundi 6 juillet 16H00 ; R5 : Mardi 7 juillet 9H30 ; R6 : Mardi 7 juillet 16H00 ; R7 : Mercredi 8 juillet 16H00 ; R8 : Jeudi 9 juillet 9H30 ; R9 : Vendredi 10 juillet 9H00.

Possibilité de prendre deux « byes » maximum uniquement sur les rondes 1 à ronde 7 en spécifiant très clairement votre Bye à l'arbitre Jean-Marc Flouzat. Le jouer doit absolument prévenir l'arbitre de son « bye » pour une ronde donnée AVANT la fin de la ronde précédente. Un « bye » donne droit à un demi-point.

Article 6 : Départage et prix

Les systèmes de départage des ex-æquo (même nombre de points de parties) sont dans l'ordre :

- 1 le Buchholz tronqué
- 2 le Cumulatif
- 3 la Performance

La liste des prix sera affichée avant la Ronde 5. Les prix annoncés avant le tournoi sont garantis si minimum 80 joueurs ont payé leur droit d'inscription.

Les prix sont non cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix au classement général sont attribués au partage intégral (ils sont partagés intégralement et à part égale entre les ex-aequo au nombre de points de parties qui peuvent y prétendre)

Tous les autres prix sont attribués en fonction du rang final du joueur, prenant donc en compte les départages ci-dessus.

Article 7 : Délai de forfait

Un joueur sera considéré comme forfait s'il ne s'est pas présenté devant l'échiquier 1 heure après le lancement de la ronde.

Article 8 : Règles générales

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Le joueur ou la joueuse au trait ne doit pas quitter la zone de jeu, le joueur ou la joueuse qui n'est pas au trait ne doit pas quitter le lieu de la compétition. Une dérogation peut être accordée par l'arbitre sur demande justifiée. Il est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours qui n'est pas la sienne. Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs.